

# Assemblée annuelle d'information 2020

## Sommaire des questions et réponses



Ce document comprend un sommaire des questions soumises par les participants avant, pendant et après l'assemblée annuelle d'information de 2020 sur le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Si vous souhaitez poser d'autres questions au conseil des fiduciaires du RRSPNB, vous pouvez :

- écrire, Conseil des fiduciaires du RRSPNB, a/s de Vestcor, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1;
- téléphoner au 1-800-561-4012 (sans frais) ou au 506-453-2296 (Fredericton);
- envoyer un courriel à [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org).

Pour regarder la vidéo de l'assemblée annuelle d'information 2020, cliquez [ici](#).

### **Pourquoi Vestcor indique-t-il les rendements bruts dans sa présentation et non le montant net? Et quel est son ratio des frais de gestion des placements?**

La norme dans le secteur de l'investissement consiste à indiquer les rendements bruts des placements. Par exemple, les chiffres des Services aux investisseurs et de trésorerie de la RBC (RBC-SIT) à la [diapo 12 de la présentation de Vestcor](#) correspondent à des rendements bruts, et donc pour faire la comparaison, il vaut mieux utiliser aussi les rendements bruts.

Nous savons que c'est le rendement net qui va au régime de retraite, et nous avons indiqué en bas de page [sur la diapo 12](#) que Vestcor est très économique par rapport à d'autres solutions de gestion des placements. Notre ratio réel des frais de gestion des placements est de 0,13 % – voir la page 20 du [rapport annuel 2019](#).

### **A-t-on envisagé de supprimer la pénalité en cas de départ à la retraite après l'âge de 60 ans? Sinon, comment serait-ce possible?**

La [politique de financement](#) est l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour encadrer ses décisions relatives aux niveaux de financement, aux cotisations et aux prestations.

Votre rajustement sur le coût de la vie (RCV) est la première prestation que le conseil fournit chaque année. Ensuite, d'autres décisions et prestations sont prises en compte, dans un ordre défini selon le financement du régime de retraite. La deuxième amélioration des prestations à envisager est une réduction des cotisations, si le régime est entièrement financé à plus de 140 %. La troisième serait la création d'une réserve de dix ans pour le RCV.

Ce n'est qu'après ces trois « étapes » que le conseil des fiduciaires aura l'occasion d'envisager d'autres améliorations des prestations des régimes, telles que l'allègement des réductions pour retraite anticipée. Ce type d'amélioration des prestations ne serait qu'une recommandation du

conseil aux parties au RRSPNB (le gouvernement provincial et les syndicats qui ont signé l'entente et la déclaration de fiducie), qui auraient alors à approuver ou à négocier les améliorations.

Malheureusement, l'élimination de la pénalité n'est pas une priorité immédiate du conseil, car il doit d'abord accorder le RCV annuel, des réductions des cotisations ou constituer une réserve de dix ans pour garantir le RCV dans l'avenir avant d'envisager toute autre amélioration des prestations.

### **Quelle est la participation du conseil dans le processus d'approbation des états financiers vérifiés?**

Les états financiers sont préparés par Vestcor, puis ils sont vérifiés par le cabinet d'audit KPMG qui est sélectionné par le conseil. Vestcor et KPMG présentent tous deux un rapport au comité de vérification du conseil. Une fois approuvés par le comité de vérification, les états financiers sont soumis à l'approbation finale du conseil des fiduciaires du RRSPNB.

### **Comment les membres du conseil sont-ils sélectionnés?**

Le texte du régime contient des explications sur les organismes mandatés pour sélectionner les membres du conseil. Le conseil des fiduciaires évalue le rendement et les compétences au sein du conseil. Il informe les parties au RRSPNB lorsque le mandat d'un fiduciaire est sur le point d'expirer et si cette personne est toujours intéressée et disposée à servir, et si elle est toujours qualifiée, compte tenu de la nature changeante de la matrice des compétences.

Le conseil indiquera alors à l'organisme de sélection s'il convient de reconduire le mandat de cette personne ou de lui trouver un remplaçant. La nomination proprement dite n'est pas du ressort du conseil; elle est plutôt de celui des parties au RRSPNB.

### **En cette période de pandémie, la gestion des risques étant la priorité, le conseil travaille-t-il à la gestion des risques?**

La gestion des risques est l'une des principales responsabilités du conseil des fiduciaires, et la capacité de gérer les risques est essentielle à la réussite d'un régime de retraite. Un cadre de gestion des risques d'entreprise (CGRE) a été élaboré et mis en place en 2018. Auparavant, la surveillance de la gestion des risques portait sur la politique de financement, en tenant compte, entre autres, de la composition des actifs, du rendement et des taux de rendement du fonds.

Le CGRE cerne et définit les risques, attribue la responsabilité de la gestion de chaque risque et détermine comment maîtriser et surveiller le risque.

Les risques pour le RRSPNB sont classés en 5 catégories : efficacité du conseil, conception et financement du régime de retraite, politique de placement, communications et risque lié à l'agence (externalisation/dépense de l'externalisation).

Examinons un élément de risque : la répartition des actifs est sous-optimale et ne réussit pas le test de gestion des risques de la politique de financement. Ce risque relève de la catégorie Politique de placement et la responsabilité est attribuée au conseil.

Nos mesures et contrôles sont les suivants : tests annuels de gestion des risques de la politique de financement, examen des rapports trimestriels sur les placements et études du MAP (modèle de l'actif et du passif) présentant différents choix de répartition des actifs.

Le CGRE est un document de travail auquel on ajoute les risques à mesure qu'on les détecte. L'un de ces éléments est le risque d'atteinte à la protection des données, qui fait partie de la catégorie des risques liés à l'agence », étant donné que la gestion du régime et des paiements aux retraités ont été confiés à des fournisseurs externes. Nous avons ajouté que nos fournisseurs de services rendent compte chaque année de leurs mesures de cybersécurité.

Lorsque la COVID-19 a frappé les marchés financiers, le comité de gouvernance a demandé à Vestcor de décrire ses effets sur le régime de retraite. Lors de la réunion du conseil du 18 mars 2020, Vestcor et Morneau Shepell ont de nouveau fait le point en expliquant l'incidence que les rendements négatifs d'alors auraient sur notre portefeuille et, par conséquent, sur nos tests de gestion des risques. Une estimation du coefficient de capitalisation du groupe avec entrants a été fournie, ainsi que l'assurance que la diversification du portefeuille offrait une protection contre la baisse.

Les points relatifs à la maîtrise et à la surveillance des risques sont intégrés dans les réunions régulières du conseil et des comités.

**De toute évidence, il faudra discuter des effets de la pandémie. La gestion des risques à la section 5 des états financiers couvre-t-elle ce point? Elle semble plutôt être un test des hypothèses du tableau C.1 du rapport d'évaluation actuarielle.**

Dans sa présentation lors de l'assemblée annuelle d'information, Morneau Shepell a parlé de l'incidence de la volatilité des marchés financiers sur le RRSPNB en 2020, et a fait état de la situation financière au 31 mars 2020 (bas des marchés financiers) et au 31 août 2020 (valeurs de fin de mois les plus récentes disponibles).

La section Gestion des risques liés aux instruments financiers des états financiers vérifiés de la note 5 contient des renseignements généraux sur certains risques financiers, et ne se rapporte pas particulièrement à la pandémie.

**Qu'est-ce qui empêche Vestcor de créer un groupe qui ne fait qu'investir dans ses propres produits pour ainsi gonfler artificiellement la valeur des placements?**

Il existe plusieurs contrôles qui empêchent ce genre de choses de se produire. Premièrement, Vestcor est sous la direction de l'énoncé de politique de placement du RRSPNB qui est de la responsabilité des fiduciaires. Deuxièmement, Vestcor dispose d'une équipe indépendante chargée de veiller au respect de différentes lignes directrices et procédures. En ce qui concerne les rapports financiers trimestriels, il existe un processus d'évaluation intensif qui détermine le prix courant du marché de ses placements. Ce processus est sous la direction du comité d'audit de Vestcor et est examiné chaque année par l'auditeur externe de Vestcor.

## **Quel sera l'effet de la COVID-19 sur la valeur à long terme et à court terme de nos pensions?**

L'effet à court terme de la pandémie sur le marché financier et l'économie dépendra de la rapidité avec laquelle un vaccin sera distribué.

Cela dit, Vestcor base ses placements sur le très long terme et privilégie une politique de placement très diversifiée. Les banques centrales mondiales, y compris la Banque du Canada, ont également été très accommodantes en fournissant des taux d'intérêt très bas et des incitatifs supplémentaires pour s'assurer que les marchés des placements restent très liquides et que les entreprises disposent de capitaux pour investir et continuer à exercer leurs activités.

Par conséquent, à moyen et long terme, Vestcor s'attend certainement à pouvoir continuer à générer les rendements nécessaires au régime de retraite, comme le prévoit la politique de placement.

## **Savez-vous quand nous pouvons espérer la publication des états des prestations de retraite de l'employé(e) pour 2019?**

Vestcor s'attend à distribuer ces états à la mi-novembre. Ce retard est dû aux difficultés entraînées par la COVID-19 dans la mise en œuvre d'un nouveau système d'administration déployé cette année.

N'oubliez pas qu'il est toujours possible d'établir une estimation en utilisant notre [calculateur d'estimation de la pension](#) sur notre site Web et en utilisant votre état de l'année précédente qui contient l'information à jour sur l'année de salaire pour laquelle vous avez accumulé du service.

Tout participant qui envisage sérieusement de prendre sa retraite et qui a besoin de ces chiffres en urgence peut contacter l'équipe des services aux membres de Vestcor.

**Lorsque nous prendrons notre retraite, nous devrions avoir le choix de prendre la partie avant OU après le partage des risques de notre pension. Nous obliger de prendre les deux parties dans les conditions actuelles est ridicule. Les deux montants doivent être calculés de toute façon et c'est notre pension, alors donnez-nous le choix. Nous savons qu'il est possible de le faire. C'est ce que fait la Ville de Fredericton par exemple.**

Comme indiqué les années précédentes, la modification du régime pour permettre aux participants de toucher leur pension pré-conversion dès 60 ans et leur pension post-conversion à partir de 65 ans ne semble pas entraîner de coûts pour le régime, à une exception près : les coûts administratifs.

Il est nettement plus coûteux d'administrer un régime de retraite mis en place ainsi. De plus, selon des études sur des régimes qui ont offert cette option, le nombre de participants qui l'ont choisie est très faible. Par conséquent, l'augmentation des coûts administratifs pour tous les participants pour accommoder un nombre de participants ne serait pas judicieuse.

Notre administrateur des pensions, Vestcor, a lancé son nouveau système d'administration des pensions qui pourrait nous aider à prendre cette option en considération dans l'avenir, mais ce n'est pas une priorité du conseil pour le moment.

**Quel est le rendement de ce régime de retraite au cours des quatre dernières années dans l'enquête des Services aux investisseurs et de trésorerie de la Banque royale du Canada?**

Sur la période de quatre ans, le rendement annuel brut du RRSPNB est de 6,89 % et celui de l'enquête de la RBC est de 7,14 %, ce qui signifie que le régime médian était légèrement supérieur au RRSPNB avant les coûts. Or, à long terme, sur une période de cinq à dix ans, le rendement brut du RRSPNB dépasse la moyenne établie par la RBC.

La différence sur la période de quatre ans est d'environ 25 points de base ou 0,25 % et il est important de regarder ces chiffres après les coûts. Si nous les ajustons, nous nous attendons à ce que le RRSPNB soit légèrement supérieur à la moyenne.

**Le dernier calcul de la période de RCV s'est terminé le 30 juin 2020, mais ne sera appliqué que le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pourquoi ce retard?**

Nous avons besoin de temps pour obtenir les renseignements applicables, effectuer les calculs actuariels du régime à risque partagé applicable, obtenir l'approbation du conseil des fiduciaires et enfin appliquer les résultats dans les comptes des participants.

**Comme certains employés de Vestcor travaillent désormais à la maison, quels sont les protocoles et mécanismes de protection des renseignements personnels en place? Je fais référence au fait que des employés de Vestcor accèdent à des renseignements personnels et confidentiels depuis leur domicile. Quelles sont les mesures de sécurité en place?**

Vestcor avait un ensemble détaillé de politiques et de directives applicables aux employés qui travaillaient soit dans nos bureaux, soit par accès à distance.

**Politiques en matière de TI**

Tous les employés sont tenus de respecter les politiques en matière de TI de Vestcor à tout moment lorsqu'ils utilisent les appareils de l'entreprise. Les employés sont tenus de lire ces politiques, de poser des questions s'ils ne les comprennent pas et de certifier chaque année qu'ils l'ont fait. Quelques exemples : politique relative aux mots de passe; politique relative au courriel; politique relative à l'utilisation d'Internet; politique relative aux appareils mobiles; politique relative aux VPN; et politique relative à la protection des renseignements personnels.

**Technologie**

Toutes les communications à distance sont cryptées et nécessitent une autorisation à deux facteurs. Vestcor s'assure aussi que son environnement informatique a ce qui suit : des centres de données redondants; des pare-feu incluant la détection et la prévention des intrusions; un réseau privé virtuel (VPN) crypté à l'aide de la technologie SSL (Secure Socket Layer); le cryptage des disques, un jeton RSA pour l'authentification à plusieurs facteurs; des registres surveillés jour et nuit par un fournisseur de services externe, le Centre de sécurité des opérations (CSO); et un système automatisé de gestion des correctifs.

## Formation

Tous les utilisateurs doivent obligatoirement suivre une formation, laquelle porte sur les politiques informatiques (celles susmentionnées), les cybermenaces concernant la COVID-19, les thèmes du Mois de la sensibilisation aux technologies de l'information (octobre), le processus d'identification et de signalement des violations de données et la protection de la vie privée.

## Test

- Test annuel de pénétration du pare-feu externe;
- Tentatives automatiques d'hameçonnage simulées pour sensibiliser le personnel.

**Pensez-vous que le RCV de 1,36 % est raisonnable compte tenu de la pandémie et de l'augmentation considérable du coût de l'habitation, de la nourriture, des services, etc.? À mon avis, ce n'est pas suffisant.**

Le conseil des fiduciaires se doit d'accorder le RCV selon les directives de la politique de financement. Conformément à la politique de financement, il lui est impossible d'accorder plus que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année se terminant le 30 juin précédant la date d'entrée en vigueur de l'attribution. Cette augmentation de l'IPC était de 1,46 %, et le conseil a donc accordé le maximum autorisé.

**Compte tenu de l'augmentation du Régime de pensions du Canada (RPC) dans l'avenir et de son incidence sur notre RRSPNB, pourquoi n'y a-t-il pas eu un rajustement équivalent à nos taux de cotisation?**

L'augmentation du RPC n'a aucune incidence sur le RRSPNB. Les changements apportés au RPC n'auront pas d'incidence sur le montant de la pension versée par le RRSPNB, il n'est donc pas nécessaire d'ajuster les cotisations.

**Quand les participants à un régime peuvent-ils opter pour des fonds d'investissement éthiques? Il semble y avoir des placements substantiels dans les fabricants d'armes et les entreprises de combustibles fossiles/projets de pipelines qui pourraient ne pas correspondre à nos valeurs.**

Le portefeuille de placements du RRSPNB est structuré comme un fonds consolidé qui a été conçu pour fournir et soutenir des prestations de retraite sûres. Les fiduciaires du RRSPNB doivent respecter l'énoncé des politiques de placement du régime et, conformément aux normes de ce secteur, les participants au régime ne sont pas en mesure de choisir les placements.

Cela dit, notre gestionnaire des investissements, Vestcor, suit ses Lignes directrices pour l'investissement responsable et gère ses portefeuilles dans le but de maximiser le rendement ajusté en fonction du risque et de protéger les actifs accumulés. À ce titre, dans son approche de placement responsable, Vestcor vise à faciliter la compréhension des possibilités d'investissement grâce à une participation active des actionnaires afin de promouvoir une gouvernance d'entreprise efficace et les pratiques exemplaires du secteur, et à intégrer des facteurs environnementaux, sociaux, et de gouvernance afin de prendre des décisions de gestion des placements encore plus éclairées et de mieux gérer les risques des portefeuilles de placements à court et à long terme.

**Est-il normal, dans les sociétés de gestion de régimes de retraite, que les primes dépassent plus de 130 % du salaire de base?**

À l'échelle mondiale, le secteur de la gestion des placements possède une structure de rémunération composée à la fois d'une rémunération de base et d'une rémunération incitative variable directement liée au rendement de chaque organisation. Il est important que Vestcor dispose d'un programme de rémunération incitatif similaire pour pouvoir attirer et retenir le personnel professionnel nécessaire à la gestion prudente de plus de 18,5 milliards de dollars d'actifs.

Le comité des ressources humaines de Vestcor, qui est indépendant et qui fait partie du conseil d'administration de Vestcor Inc., dirige le régime de rémunération de l'organisation. Le rapport annuel de Vestcor contient de plus amples renseignements sur ce régime de rémunération.

Pour assurer l'équité du programme de rémunération, y compris des primes basées sur le rendement, le programme a été évalué par Deloitte LLP dont l'examen s'est avéré positif, comme l'explique le document intitulé *Évaluation de la politique en matière de rémunération par rapport aux Principes du Conseil de stabilité financière*, accessible sur le site [vestcor.org/gouvernance](http://vestcor.org/gouvernance), dans la section Comité des ressources humaines et de la rémunération, sous Comités du conseil, ainsi que d'autres documents connexes.

Les frais de gestion des placements du régime, y compris tous les frais de rémunération de Vestcor, pour 2019 sont de 0,13 % du total des actifs du régime. Ce coût est nettement inférieur à ce que la plupart des gestionnaires de placements demandent, et contribue donc à la croissance supplémentaire des actifs du fonds.

**Selon votre propre rapport annuel, 11,8 % correspond à l'une des années où la croissance a été la plus forte, mais l'enquête de la RBC la classe en dessous de la moyenne... comment pouvons-nous faire confiance à vos rapports?**

Il est important pour les régimes de retraite d'obtenir un rendement constant à long terme des placements à faible risque. Les rendements en 2019 ont été plus élevés que ceux des années précédentes, mais le faible risque pris par le régime à risques partagés du RRSPNB signifie que notre rendement est généralement inférieur à celui d'autres régimes comparables dans des périodes de forte activité des marchés financiers comme celle que nous avons connue en 2019. Or, les rendements du RRSPNB ont été beaucoup plus forts que ceux d'autres régimes comparables au cours de la période de faiblesse des marchés financiers en 2018, et surtout, ils se comparent très favorablement aux autres sur les périodes à long terme les plus importantes.

Pour en savoir plus sur le rendement des placements à long terme de Vestcor, regardez la vidéo intitulée *Placements à long terme à faible risque* accessible à [vestcor.org/placements](http://vestcor.org/placements).

## **Comment défendre les primes accordées cette année pour une croissance de 11,8 % alors que la croissance moyenne était de 14 %?**

Le programme de rémunération de Vestcor, y compris ses primes basées sur le rendement, suit les pratiques exemplaires et lignes directrices du secteur en ce qui concerne l'évaluation comparative du rendement des placements à long terme et les questions de rémunération connexes. Les analyses comparatives sont étroitement liées à la réussite des clients de Vestcor dans l'atteinte de leurs buts et objectifs de financement, tout en suivant toujours les normes du secteur. Il est également important de mentionner qu'en conséquence, le pourcentage de la rémunération d'une personne basé sur le rendement est proportionnel au niveau de responsabilité assumée par l'employé au sein de l'organisation.

Par ailleurs, le programme de rémunération de Vestcor comprend à la fois un système de primes annuelles et un système de primes à long terme. Il convient donc d'examiner les rendements à long terme pour avoir une vue d'ensemble. Les régimes gérés par Vestcor sont principalement des régimes à prestations cibles et des régimes à risques partagés, comme c'est le cas du RRSPNB. Ces régimes ont des règles de gestion des risques strictes. Cette gestion des risques est mise en place pour protéger les actifs du régime contre la volatilité des marchés et fournir des rendements réguliers. Dans les années où les marchés sont forts, comme en 2019, les régimes gérés par Vestcor ont tendance à avoir des rendements plus faibles que les régimes plus risqués. Les années où les marchés sont plus faibles, comme en 2018, les régimes gérés par Vestcor ont tendance à avoir des rendements plus élevés que les régimes plus risqués. Lorsqu'on examine les rendements à long terme des régimes gérés par Vestcor, on constate qu'ils surpassent les régimes comparables, ainsi que les exigences de leurs clients.

Pour en savoir plus sur le rendement des placements à long terme de Vestcor, regardez la vidéo intitulée *Placements à long terme à faible risque* accessible à [vestcor.org/placements](https://vestcor.org/placements).